

**PROJET DE LOI
AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT
STATUT DU FLEUVE MONO ET CREATION DE L'AUTORITE DU BASSIN
DU MONO, SIGNEE LE 30 DECEMBRE 2014 A COTONOU**

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la convention portant statut du fleuve Mono et création de l'Autorité du Bassin du Mono, signée le 30 décembre 2014 à Cotonou

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 04 novembre 2020



Victoire Simeho TOMEKAH-DOGBE